

**LA SÉCURITÉ À MOTONEIGE**  
**LE SERVICE DE POLICE PRÉSENT DANS LES SENTIERS**

**TERREBONNE, LE 21 JANVIER 2021** – Le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion demande la collaboration de tous les amateurs de motoneige du territoire, afin de respecter la réglementation en vigueur et ainsi, assurer la sécurité de tous les usagers.

Avec la neige des derniers jours qui couvre les sentiers de la région, les policiers rappellent aux motoneigistes l'importance de porter un casque, de faire immatriculer sa motoneige, de ne pas consommer de la drogue ou de l'alcool et de se doter d'une police d'assurance en cas d'accident. Le respect des limites de vitesse est également de mise. À cet effet, nos patrouilleurs seront présents dans les différents sentiers afin d'assurer la sécurité et la quiétude des résidents et autres utilisateurs. Les opérations se poursuivront durant toute la saison.

De plus, le Service de police rappelle aux motoneigistes qu'il est interdit de circuler en dehors des sentiers autorisés. Les contrevenants sont passibles d'une amende et de points d'inaptitude variables selon les infractions.

Rappelons que le règlement stipule que la circulation de véhicules hors route est autorisée sur le territoire uniquement sur les sentiers reconnus à cette fin, du 15 décembre au 31 mars inclusivement, de 6 h à minuit. Bien entendu jusqu'au 8 février le couvre-feu établi à 20 h 00 est applicable.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente saison.

